



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 06 octobre 2016

N°175/10/2016 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille seize, le jeudi 06 octobre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 30 septembre 2016.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAUULT, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Brigitte BAREGES, Bernard PECOU à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Robert INFANTI, Jean-Michel MUSCATELLI à Jean GARROCCQ, Béatrice KOHLER à Marie-Claude BERLY, Anne ALASSANE à Laurence PAGES, Quentin SUCAU à Laura NICOLAS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Gaël TABARLY

**Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours,

Vu les crédits ouverts au Budget de l'exercice,

Vu l'avis du Comité Technique du 14 septembre 2016,

Dans le cadre de la mise à jour du Tableau des effectifs, suite aux modifications de grades et de postes, intervenues dans le cadre de la gestion des compétences et des emplois du personnel municipal,

Après avis de la Commission Administrative Paritaire du 22 juin 2016,

Il vous est proposé de modifier les tableaux des effectifs, comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaires
Attaché Principal	A	4	+1	5	4
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C	18	-3	15	13
Adjoint Administratif 2 Cl	C	61	-3	58	55

FILIERE TECHNIQUE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaires
Ingénieur territorial	A	5	+ 2	7	5
Technicien Principal 2 Cl	B	12	-2	10	9
Agent de Maîtrise Principal	C	15	-1	14	14
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	36	-2	34	33
Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	C	271	-5	266	261

FILIERES SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires		Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaires
		avant modification du TDE	Suppressions		
Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé	A	1	-1	0	0
Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} Classe.	C	19.5	-2	17.5	15.5
ATSEM 1 ^{ère} Classe	C	39	-4	35	33
Agent Social 2 ^{ème} Classe	C	1	-1	0	0

FILIERE CULTURELLE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires		Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaires
		avant modification du TDE	Créations Suppressions		
Assistant Conservation Principal 1 ^{ère} Classe	B	3	-1	2	2
Assistant Conservation Principal 2 ^{ème} Classe	B	6	-2	4	4
Assistant Conservation	B	3	-1	2	1
ASEA Principal 1 ^{ère} Classe	B	1.5	-1.5	0	0
ASEA	B	0	+1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} Classe	C	3	-2	11	10
Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} Classe	C	21	-1	20	18

FILIERE SPORTIVE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires		Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaires
		avant modification du TDE	Suppressions		

Educateur des APS	B	7	-1	6	6
Principal 1 ^{ère} Classe					
Educateur des APS	B	2	-1	1	0
Principal 2 ^{ème} Classe					

FILIERE ANIMATION :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaires
Animateur Principal 1 ^{ère} Classe	B	2	-1	1	0
Animateur	B	6	-2	4	3

FILIERE POLICE MUNICIPALE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaires
Directeur de PM	A	2	-1	1	1
Chef de service de PM	B	2	-1	1	1
Chef de PM	C	2	-1	1	0

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter cette modification du tableau des effectifs de la Ville.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **1 OCT. 2016**

De sa publication le :

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 07 octobre 2016

Maire,

Brigitte BARÈGES

